

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Réuni le jeudi dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

**Étaient présents :** Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

**Étaient excusés :** Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT.

**Étaient absents :** Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

### RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- a) Le 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et indique qu'il y a 519 abonnés, 51 846 m<sup>3</sup> prélevés, que le rendement du réseau est de 95.6 % et que le prix du m<sup>3</sup> est de 2.41 €.
- b) Le 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, à savoir : il y a 452 abonnés, 12.96 kms de réseau, 32 707 m<sup>3</sup> facturés. Le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 4.42 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces deux rapports qui seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

### EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont présentés :

- a) Disque dur Nas :

Le devis de l'entreprise IDEMAPS pour le remplacement du NAS trop petit d'un ordinateur récent de la mairie s'élève à 706.80 € T.T.C. Le conseil accepte ce devis ; des précisions seront demandées à l'entreprise.

- b) Motorisation solaire des volets roulants de la salle polyvalente :

Le devis de RP Automatismes se monte à 1 689.65 € T.T.C. et le conseil donne son accord.

- c) Transport des élèves à la piscine de Vierzon :

Les élèves iront à la piscine les lundis matin du 24 février 2025 au 24 mars 2025. Le devis pour le transport émanant de l'entreprise STI Centre s'élève à 200.00 € T.T.C. par voyage aller/retour. Le conseil émet un avis favorable.

- d) Sacs liasses DOOGY :

Il est décidé d'acheter les sacs liasses Doogy ; le devis de KG MAT COLLECTIVITÉ est d'un montant de 205.20 € T.T.C.

- e) Achat de poissons :

Cette année, il faudra acheter du poisson pour réempoissonner l'étang de la Chaux. La pisciculture du Val de Loire a fourni un devis qui s'élève à 1 613.00 € pour l'achat de gardons, rotengles, tanches, carassins et carpes. Le conseil l'accepte.

- f) Pastilles pour four MYCHEF

Axima qui a installé du nouveau matériel dans la cuisine de la salle polyvalente, préconise des pastilles pour le four. Le devis d'un montant de 115.62 € T.T.C. est validé par le conseil.

### PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire présente le projet de Sun'r pour l'implantation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Les Beaumonts » sur la Commune et informe que le permis de construire est en cours d'instruction et qu'il sera nécessaire de modifier le PLU.

Conformément aux dispositions des articles L 122-7 et R 122-7 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

.../...

.../...

### **TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de la location de la cuisine de la salle polyvalente et le tarif du forfait ménage car :

- la Commune a acheté du matériel professionnel de cuisine neuf,
- certaines personnes qui louent la salle ne la laissent pas propre et qu'il faut plus de temps à l'adjoint technique pour nettoyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les particuliers et les associations, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- 60.00 € la location de la cuisine,
- 100.00 € le forfait ménage, pour les personnes qui ne veulent pas le faire ou qui ne laissent pas la salle en bon état de propreté.

### **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

Le montant demandé à Orange pour la redevance d'occupation du domaine public en 2024 sera de 2 188.33 €.

### **CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU SDE 18**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Denis IMBAULT, délégué titulaire de la Commune de Nançay au Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) a démissionné de ce Syndicat avec effet au 02 septembre 2024.

Suite à cette démission, le conseil municipal doit le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection d'un nouveau délégué titulaire devant siéger au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

A été élu : Monsieur Alain URBAIN, délégué titulaire.

### **CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE NANÇAY AU SEIN DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES**

Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Sologne des Rivières peut accueillir nos enfants à son accueil de mineurs de Salbris et de Theillay sur la période du 02 septembre 2024 au 04 septembre 2025.

Il est précisé qu'il sera demandé à la Commune de Nançay une prise en charge à hauteur de 30% des dépenses des activités, sorties et camps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour l'accueil des enfants de Nançay au sein des accueils collectifs de mineurs de la Communauté de Communes Sologne des Rivières à Salbris et de Theillay.

### **INFORMATIONS**

- ✓ Le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies pour la fête de Berdigne Berdogne qui a connu un grand succès.
- ✓ Le Maire indique :
  - que l'étude du PLUi Zan est en cours,
  - que les travaux d'enfouissement des réseaux sont arrêtés car nous attendons Orange,
  - que 6% des foyers sont non raccordés à la fibre optique et qu'une réunion sur la téléphonie aura lieu,
  - que l'accès à la station d'épuration sera goudronné début octobre prochain,
  - qu'un arbre sera planté au rond-point de Champ d'hyver,
  - que les services techniques ont des travaux à finir.

Le Maire,